



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ARRETÉ
N° AP.AG 2026.03.97

République Française
Département de Loire-Atlantique

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Julien COUÉ, adjoint au Maire.

Le Maire de la ville d'INDRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et suivants,
Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,
Vu la délibération du conseil municipal n°2026.15 fixant le nombre d'adjoints,
Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale,
de déléguer une partie des fonctions du maire,

ARRETE

Article 1

Monsieur Julien COUÉ, adjoint au maire, reçoit délégation pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du maire, les fonctions relatives aux secteurs **des solidarités, de l'égalité, des luttes contre les discriminations**, notamment :

Solidarités :

- Relations Partenariales avec les institutions, associations, et les acteurs locaux œuvrant dans ces domaines,
- Politiques de solidarités et action sociale, en lien notamment avec le CCAS,
- Inclusion sociale, accès aux droits et politiques d'intégration.

Egalité :

- Action en faveur de l'égalité et de l'accès aux droits.

Luttes contre les discriminations :

- Prévention et lutte contre toutes les formes de discriminations
- Participation à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques correspondantes.

Article 2

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur Julien COUÉ est habilité :

- A organiser toutes les réunions,
- A participer aux instances de concertation métropolitaines.
- A signer tous actes, courriers, décisions et documents administratifs à l'exception de ceux expressément réservés au maire par la loi relevant de ces domaines.

Article 3

Délégation est également donnée à Monsieur Julien COUÉ pour la signature des bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 € HT qui concernent les secteurs des solidarités, de l'égalité, des luttes contre les discriminations, du handicap, des personnes âgées, de l'accessibilité universelle, de la santé.

Article 4 – Monsieur Julien COUÉ est autorisé à signer tous les actes relatifs à la passation, à l'exécution, à l'ordonnancement et à la liquidation des marchés de fournitures, services et travaux, y compris les modifications de marchés afférentes.

Article 5

Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront porter la mention « *pour le Maire et par délégation, Julien COUÉ, adjoint au Maire* ».

Article 6

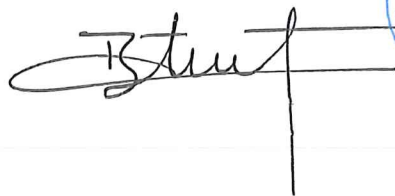
La présente délégation peut être retirée à tout moment par arrêté du Maire.


Article 7

Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressé, transmis au représentant de l'État dans le département, et inscrit au registre des actes administratifs de la commune.

Fait à INDRE, le 24 mars 2026

Le Maire,
Anthony BERTHELOT



Arrêté notifié à l'intéressé le (date et signature)	24/03/2026
	
Date publication :	25/03/2026